



CDC | LCC

Vivre le droit | Poursuivre la justice | Renouveler l'espoir

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

La Commission du droit du Canada en mode écoute et découverte

Juin à décembre 2023

Contexte

En 2023, après une interruption de 17 ans, la Commission du droit du Canada (« CDC ») a rejoint les organismes indépendants de réforme du droit de tout le pays et d'ailleurs pour souligner la valeur de la recherche et de la réflexion sur les rôles du droit dans le façonnement des communautés humaines et le soutien de nos identités, connexions et interactions.

Créée par le Parlement au printemps 1997 par la [Loi sur la Commission du droit du Canada](#), la CDC a pour mandat de tenir compte de l'évolution des besoins de la société canadienne par l'étude, l'examen et le développement novateur du droit et des systèmes juridiques du Canada.

De nature non partisane et distincte des groupes de défense, la CDC offre un leadership et des conseils sur l'évolution responsable et sensible du droit dans la vie des gens partout au Canada.

Introduction

Après la nomination de la présidente, la professeure Shauna Van Praagh, et de deux commissaires, Sarah Elgazzar et Aidan Johnson, la CDC a entamé des engagements formels auprès du public canadien par l'entremise de tables rondes, de discussions multilatérales, de réunions individuelles et de conférences à grande échelle. Ces engagements ont été abordés dans une perspective d'écoute et de découverte, un mode qui continuera de caractériser les projets, les initiatives et les activités de la CDC à l'avenir.

L'objectif principal de ces engagements était d'identifier les questions liées au droit et à la justice que les participants considéraient comme urgentes ou susceptibles de se profiler à l'horizon, et avec lesquelles la CDC pourrait s'engager dans le cadre de son travail. Les tables rondes et les discussions multilatérales ont également servi en tant que forum pour des échanges intéressants et mutuellement bénéfiques, permettant aux participants de s'informer sur le travail et les perspectives des autres et d'établir des liens entre leurs activités.

En outre, des membres du secrétariat de la Commission ont été invités par la présidente, avant le début officiel de son mandat, à prendre contact avec des personnes qui ont travaillé pour la CDC de 1997 à 2006, dans le cadre d'une démarche d'écoute et de découverte.

« *Ce que nous avons entendu* » présente une vue d'ensemble de ce que les membres de la CDC ont appris au cours de leurs engagements jusqu'à la fin de l'année 2023, en

mettant l'accent sur les problèmes ou les questions qui ont été soulevés à plus d'une reprise. Des documents similaires seront publiés régulièrement tout au long du mandat de la présidente Van Praagh afin de mettre en lumière les défis, les complexités, les considérations et les possibilités créatives qui existent en ce qui concerne l'évolution continue du droit au Canada.

Ce que nous avons entendu

I. Quoi, qui, quand et où?



II. Préoccupations

Les participants ont fait part de leurs préoccupations et de leurs inquiétudes, ainsi que de leurs espoirs et de leurs aspirations :

- Le besoin de cadres globaux et d'initiatives de « reconstruction » (dans des domaines tels que le droit pénal, les services de police, le droit fiscal, l'immigration), avec un mouvement concerté pour s'éloigner d'un mode de réforme fragmentaire.

- L'importance d'engagements significatifs et de perspectives substantives des communautés autochtones dans le développement du programme de la CDC.
- La perception d'une crise de scepticisme et de méfiance à l'égard de la primauté du droit, des institutions juridiques et des structures démocratiques, ainsi que le besoin correspondant pour des mécanismes de gouvernance réactifs et agiles et de moyens permettant d'encourager et de soutenir des conversations difficiles mais cruciales.
- L'importance des approches transnationales et transdisciplinaires en matière de droit et de la recherche juridique, et la possibilité d'enrichir le travail de la CDC et de ses collaborateurs grâce à des perspectives non juridiques.
- Le besoin de revoir et d'améliorer la procédure civile et pénale, l'accès à la justice, la participation significative, et de mettre en priorité des voies à la justice alternatives et novatrices.
- Le fait que, dans certains domaines, un travail intensif est déjà en cours ou est nécessaire pour améliorer l'intégration, la cohérence ou l'uniformité entre les juridictions (par exemple, les questions relatives au droit de la famille, au droit commercial, aux organisations caritatives).
- L'importance de prêter attention aux liens entre la technologie, la protection de la culture et du contenu canadien, la protection de la vie privée et la responsabilité des entreprises.
- L'attente que la CDC entreprenne des projets pluriannuels avec des composantes de recherche significatives.
- La valeur de l'engagement direct avec des personnes travaillant sur le terrain et dans des communautés d'un océan à l'autre afin de favoriser la compréhension des réalités et contextes divers qui existent au Canada.

III. Projets

Les participants ont fait part d'activités, d'initiatives et de projets qui illustrent leurs engagements, leurs responsabilités et leurs priorités :

- L'importance de créer des possibilités pour les universitaires et les chercheurs de partager et d'entendre parler de projets ayant un impact potentiel sur les membres de la société canadienne.

- L'existence d'espaces pour d'éventuels partenariats ou collaborations en ce qui concerne, par exemple, la gouvernance de l'IA et la fragilité des institutions liées à la justice.
- La fait que l'élaboration des politiques gouvernementales dépend sur une compréhension profonde des enjeux (nécessité d'une réflexion et d'une expertise approfondies), ainsi que la nécessité d'éclairer la prise de décision avec une idée réaliste des coûts et des conséquences de la décision en question.
- L'importance de la collaboration avec, entre autres, les groupes et institutions axés sur la police, la santé, les services communautaires et les droits de l'homme dans les questions liées à la réforme du droit pénal.
- Les initiatives de la Cour suprême du Canada en matière de communication avec les Canadiens - et en particulier avec les étudiants - sur son propre travail et, plus généralement, sur le système judiciaire canadien.
- L'encouragement d'un partage régulier au sein d'un réseau de commissions juridiques de la Commonwealth et l'existence d'un large éventail de projets axés sur certains aspects de la réforme du droit criminel (par exemple, les délits de communication, les délits sexuels, la définition du meurtre, l'IA et le crime, et l'intégration du droit coutumier maori dans la création et la pratique du droit pénal néo-zélandais).

IV. Possibilités

Des intersections et des implications potentielles pertinentes pour le travail de la CDC, sous forme de rappels, de conseils et de directions à explorer, se sont dégagés :

- La CDC est particulièrement bien placée pour identifier et traiter des questions et des thèmes transversaux qui vont bien au-delà de l'application quotidienne de la loi ou de la réglementation des affaires.
- La CDC pourrait et devrait créer des ressources éducatives, et elle peut jouer un rôle important dans l'explication du droit et dans l'intégration de la réforme du droit dans l'enseignement juridique en particulier.
- La CDC pourrait offrir un espace de rassemblement et de partage des projets, en reliant les éléments fondamentaux et en servant de centre d'échange national bilingue pour les initiatives et les pratiques à travers les traditions et les juridictions.

- La CDC pourrait s'adresser aux étudiants au-delà des facultés de droit et aux membres du jeune barreau, afin de mieux tisser l'éducation, la pratique et la participation en imaginant le renouveau par la réforme du droit.
- La collaboration entre les chercheurs en droit et les acteurs professionnels du droit peut être mutuellement bénéfique et est au cœur de la vocation et du travail de la CDC.
- Les instituts et commissions de réforme du droit du Canada sont des « voisins » dans le monde de la réforme du droit, des modèles comparatifs utiles et des sources d'expertise et d'expérience.
- Les orientations et les programmes de la CDC devraient être ancrés carrément à l'extérieur du domaine des agendas partisans.
- Il existe un réel besoin d'histoire institutionnelle et de conservation des documents produits par la CDC.
- Il existe une valeur potentielle importante pour les parlementaires, en particulier, si la CDC peut servir de lieu de réflexion approfondie et procéder à un examen approfondi et rigoureux des questions qui font actuellement l'objet d'un examen, ainsi que de celles qui se profilent à l'horizon.



La CDC est une agence indépendante vouée à l'engagement de tout le monde au Canada dans l'évolution continue et dynamique du droit